



HONORAIRES DE TRANSACTION (TTC)

Vente Immobilière : hors VEFA, immobilier d'entreprise ou commerce et droit au bail

	MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF
De 1 à 124 999 €	6000 €	5000 €
De 125 000 à 400 000 €	5 %	4 %
De 400 001 à 700 000 €	4 %	3 %
+ 700 001 €	3 %	2 %
Forfait terrain à bâtir habitat individuel ou collectif	15 000 €	

HONORAIRES DE LOCATION (TTC)

Pour les baux nus ou meublés soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

Zone tendue : 10 € TTC par m² de surface habitable pour les prestations de visite, la constitution du dossier, et la rédaction du bail en charge locataire

Etat des lieux : 3 € TTC par m² de surface habitable en charge locataire

Montant en charge bailleur en équivalence au montant facturé au locataire

(Prestations incluses : Promotion du bien, recherche locataires, visites, conseils et négociation,

Constitution du dossier)

HONORAIRES DE GESTION

Honoraires de 5 à 7 % HT

Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance) 2.5 % TTC

HONORAIRES DE SYNDIC IMMEUBLE (TTC)

Immeuble à destination d'habitation entre 200 et 250 € /lot

Pour le reste la vitrine restant a but commercial: sur demande et devis suivant arrêté NOVELLI

Taux de TVA en vigueur soit 20 %